

## DA 335 - 24.03

## Délibération du Conseil municipal de Vernier du 23 avril 2024

relative à un

## CRÉDIT BRUT DE CHF 166'000.00 TTC DESTINÉ AU REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE D'AÏRE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de procéder au remplacement de l'éclairage des terrains de football du stade d'Aïre ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 19 mars 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif;

le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

## décide

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 166'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires au remplacement de l'éclairage des terrains de football du stade d'Aïre ;
- de prendre acte qu'une subvention de LEDforFOOT, pour un montant de CHF 9'100.00, sera demandée ;
- de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 156'900.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense nette de CHF 156'900.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34.33 dès la fin des travaux, estimée à 2024.

